



## Un collectif dénonce "l'angle mort" de la déscolarisation de certaines minorités

Paris, 3 sept. 2019 (AFP) -

"Trêve scolaire", simplification des documents administratifs... Le collectif Ecole pour tous a interpellé mardi le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer auquel il a proposé des mesures pour que "100.000 enfants", étrangers ou issus des minorités, ne soient plus déscolarisés.

Le collectif, créé en 2018 et qui se veut représentatif des "enfants vivant en bidonvilles, squats ou hôtels sociaux" et des "jeunes mineurs isolés étrangers", a déploré lors d'une conférence de presse à Paris qu'il y ait "encore 100.000 oubliés de la rentrée des classes cette année".

"Nous sommes l'angle mort de la politique publique" en matière d'éducation, a dénoncé Anina Ciuciu, avocate et coordinatrice du collectif, elle-même issue d'une famille rom de Roumanie.

Contacté par l'AFP, le directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco) Edouard Geffray s'est "étonné" de ce chiffre.

"Les mineurs isolés sont pris en compte mais il faut savoir que 60% (...) ont plus de 16 ans, donc aucune obligation de scolarisation ne les concerne". Par ailleurs, sont également comptabilisés "9.000 à 10.000 jeunes rom dont la majorité font l'objet d'une scolarisation partielle complexe à organiser en termes d'itinérance", détaille-t-il. M. Geffray assure donc "ne pas arriver à ce total de 100.000 mais plutôt 20.000 personnes concernées par ces difficultés".

Pour faire évoluer la situation, l'Ecole pour tous demande notamment de "simplifier les pièces requises lors de l'inscription".

"On me demandait des attestations de domicile, mais vu que j'étais en bidonville, je ne pouvais pas en avoir. J'ai dû attendre un an et que la directrice de mon école me fasse une attestation d'hébergement personnelle, pour pouvoir y aller", témoigne Slavi Miroslavov, jeune adolescent venu à 6 ans en France avec ses parents bulgares.

Pour lui qui a vécu de nombreuses expulsions, une "trêve scolaire" est aussi essentielle. Pour qu'aucun enfant ou jeune scolarisé ne quitte l'école en cours d'année s'il a été expulsé de son logement, souligne le collectif.

Autre revendication, la présomption de minorité pourrait permettre à tous les étrangers se présentant comme "mineurs non accompagnés" d'être scolarisés en attendant que les autorités statuent sur leur âge.

"J'ai attendu un an et 10 mois pour que ma minorité soit reconnue" et "perdu des mois de scolarité", raconte Saifoulaye Sow, un Guinéen membre du collectif, affirmant qu'en l'état, "on te met déjà en retard" avant même d'avoir entamé la scolarité.

Le collectif souhaiterait aussi développer la médiation éducative, rendre obligatoire les contrats jeunes majeurs ou encore "ajuster" la "lutte contre le racisme".

Le chiffre de 100.000 enfants déscolarisés en France, que le collectif a établi après "recoupements" de plusieurs données, est même "en-deçà de la réalité", abonde Geneviève Avenard, la Défenseure des enfants, présente à la conférence.

Sur les quelque 3.000 saisines par an, beaucoup concernent "des ruptures de scolarisation après expulsion" ou des "mineurs non accompagnés".

Ces derniers, affirme-t-elle, "doivent d'abord être considérés comme des enfants avant d'être considérés comme des étrangers".

sha-asm/jt/cbn

Afp le 03 sept. 19 à 18 01.